

## La FNAA livre un plaidoyer pour un droit à la mobilité

jeudi, 13 avril 2017

La FNAA a fait parvenir aux candidats à la présidentielle ainsi qu'aux élus et aux acteurs économiques un Livre blanc contenant 50 propositions pour accompagner l'artisanat automobile dans les mutations du secteur. Et garantir, par ce biais, la pérennité d'un maillage dans les territoires seuls à même de permettre aux Français un accès à l'auto-mobilité...



### LIVRE BLANC VERS UN DROIT À LA MOBILITÉ POUR TOUS !

50 PROPOSITIONS

POUR UNE MOBILITE RESPONSABLE, ÉGALITAIRE ET DURABLE

Le sujet avait été évoqué lors de sa [conférence de presse de début d'année](#) : la Fédération Nationale de l'Artisanat Automobile (FNAA) entendait bien profiter de cette année 2017, synonyme d'élection à la présidence de la République, pour se faire le porte-voix des artisans de la branche des services de l'automobile et mettre en avant le rôle central qu'ils vont avoir à jouer face aux enjeux technologiques, environnementaux et surtout sociaux liés à la mobilité des Français. Et par ricochet, assurer un droit pour tous les Français à une mobilité responsable, durable et égalitaire.

Souhaitant défendre les près de 140 000 entreprises composant le secteur d'activité, dont rien moins que 95% sont des TPE, la FNAA interpelle donc à son tour, dans la foulée du CNPA, les candidats à l'élection présidentielle, les élus (députés et sénateurs) et les acteurs de la vie économique à travers un Livre blanc sur un train de mesures à prendre alors que les besoins en mobilité n'ont jamais été aussi importants. Une mobilité synonyme d'auto-mobilité pour plus de la moitié des Français : ceux en effet qui vivent dans les zones rurales et semi-rurales et pour qui l'automobile est bien souvent le seul réel moyen de mobilité.

#### 50 mesures pour pérenniser la filière

Le Livre blanc 2017 de la FNAA se veut ainsi un véritable plaidoyer pour un droit à une mobilité pour tous. Il renferme 50 mesures-phares souhaitées par l'organisation professionnelle et intervenant dans six grands thèmes qui sont autant d'enjeux pour la filière : l'automobile au centre de la mobilité de demain

sur l'ensemble du territoire, le droit à la mobilité face aux enjeux des évolutions technologiques des véhicules actuels et à venir, remettre la sécurité routière au cœur des réformes impactant l'usage des véhicules, appréhender l'ensemble de la filière automobile comme un allié de poids en faveur de la protection de l'environnement, rétablir une concurrence saine et loyale sur le marché de la réparation afin de garantir la liberté de choix du consommateur, et enfin la modernisation du système social et fiscal régissant la branche des services de l'automobile.

Car les défis pour les artisans sont multiples et d'importance. A commencer par une technologie croissante des véhicules -ne serait-ce que sur le plan de la connectivité des véhicules- qui implique un accès plein et entier aux informations techniques sous un format exploitable et standardisé. Les préoccupations environnementales imposent également d'associer plus étroitement contrôle technique (qui se doit d'être renforcé) et éco-entretien afin d'intervenir de manière plus efficace sur un parc roulant âgé et dont le renouvellement rapide par des véhicules propres est tout simplement illusoire.

A travers tous ces thèmes, l'organisation professionnelle donne des pistes aux pouvoirs publics, notamment en demandant une clarification des cadres juridiques encore flous (notion d'information standardisée, de véhicule étendu, etc.), afin de permettre aux artisans de s'inscrire dans le sens de ces mutations, et d'assurer ainsi un maillage à même de garantir la nécessaire mobilité des Français.

#### **Pour un choix libre**

A travers ces mesures destinées à pérenniser l'aval de la filière automobile, la FNAA entend également défendre le droit des consommateurs.

Ainsi en est-il en matière de vente de véhicule, elle qui vient d'entamer un bras de fer juridique avec Hyundai Europe. Objet du litige : le constructeur coréen a informé les professionnels indépendants que sa garantie commerciale ne serait désormais accordée qu'aux seuls véhicules vendus au sein du réseau. La FNAA estime qu'il s'agit en l'espèce d'une tentative de restreindre l'accès des consommateurs à l'achat des véhicules de la marque hors de son réseau. Et une entrave manifeste à la libre concurrence.

Vis-à-vis des constructeurs toujours, lorsque l'organisation professionnelle appelle de ses vœux un accès immédiat et sans restriction à l'historique du carnet d'entretien du véhicule ; ou encore lorsqu'elle demande expressément une disponibilité égale des pièces de rechange dans les réseaux de marque comme chez les distributeurs indépendants ; enfin lorsqu'elle remet sur le tapis le dossier sans cesse ajourné (en France du moins) de la libéralisation des pièces de carrosserie. Autant de sujets à travers lesquels la FNAA demande une concurrence saine, afin que les consommateurs puissent exercer librement leur choix dans leur(s) prestataire(s) en matière d'entretien-réparation.

De la même manière, le droit pour l'automobiliste de choisir librement son réparateur doit être réaffirmé toujours et encore sur le terrain de la réparation-collision, où les compagnies d'assurance tentent par divers moyens de le contourner afin d'orienter leurs clients vers leur réseau agréé.